



## MAIRIE DU BUGUE

1, place de l'Hôtel de Ville

24260 LE BUGUE

☎ : 05.53.02.75.80

✉ : [mairie@lebugue.fr](mailto:mairie@lebugue.fr)

🌐 : [www.lebugue.fr](http://www.lebugue.fr)

Arrêté réglementant le stationnement  
et la circulation.

### Arrête 2026-125

Le Maire de la Commune du Bugue.

Vu les articles L 2212-2 et 2213-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, relatifs à la police de la circulation et du stationnement.

Vu le code de la route.

Vu les arrêtés formant le règlement général de la police de la commune.

Vu l'intérêt général.

Considérant qu'en raison des travaux de rabotage, à réaliser par l'entreprise « Eurovia », il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation.

### **Arrête**

**Article 1 :** Du Mardi 12 à 21h au Mercredi 13 Mai 2026 à 06h, l'entreprise « Eurovia » est autorisée à effectuer des travaux, D703, rue du Jardin public. La route sera barrée en amont et aval du chantier. Le stationnement sera interdit sur l'emprise du chantier. La vitesse sera limitée à 30 KM/H.

Une déviation sera mise en place :

\_ Sens Le Bugue-Le Buisson, au point de fermeture RD 710, prendre RD 703 jusqu'au RD 31 et suivre direction Limeuil puis RD51 direction Le Buisson jusqu'au RD 31<sup>e</sup>1.

\_ Sens Le Buisson-Le Bugue, au croisement RD 31<sup>e</sup>1 et RD 51, suivre direction Limeuil puis prendre RD31 jusqu'au croisement avec RD 703.

\_ Sens Campagne du Bugue-Le Buisson, au rond-point (point de fermeture), suivre RD 31<sup>e</sup>1 direction Le Buisson puis au croisement RD 51, suivre direction Limeuil jusqu'au RD 31 puis suivre jusqu'au RD703.

**Article 2 :** La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront à la charge de l'entreprise.

**Article 3 :** Le Brigadier-chef principal de Police Municipale et le Chef de Brigade de Gendarmerie seront chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

**Article 4 :** Pour ampliation, le présent arrêté sera transmis à :

Monsieur Le Major de la Brigade de Gendarmerie

Madame la Directrice Générale des Services

Monsieur le Chef des Sapeurs-Pompiers

Monsieur le Brigadier-chef principal de la Police Municipale

L'Unité d'aménagement du Bugue

Monsieur Teixeira Maxime

Un exemplaire sera mis dans le registre des arrêtés de la commune

Le 05/05/2026

Le Maire

  
Bernard CROUZET